

Quelques consignes pour les événements “sour”

1. Les “sour”

L'idée est d'organiser un événement pour regrouper les habitant·e·x·s de la Ciguë et renforcer les liens sociaux au sein de la coopérative.

Les soirées (ou journées) “sour” peuvent prendre plusieurs formes ; une fête, un apéro, un barbecue, une soirée, de jeux de société, un film, essentiellement tout événement que vous pouvez imaginer.

Si vous êtes à cours d'idées, ou que vous voulez un avis sur votre plan, n'hésitez pas à contacter votre délégué·e·x et les responsables des relations internes (internes@cigue.ch)

2. L'organisation

Les événements sont organisés par les habitant·e·x·s des immeubles concernés. Le délégué·e·x peut assurer un suivi, mais l'organisation n'est pas à sa charge – il est donc important que tous les habitants s'investissent dans la planification et la gestion de la soirée.

3. La communication

La Ciguë peut publier la fête en fonction du type de soirée. Par exemple, pour un grand immeuble nous pouvons l'annoncer à toute la Ciguë. Pour un petit immeuble, par contre, nous pouvons demander à ce que cela passe par les délégué·e·x·s, une approche plus personnalisée qui permet aux délégués de faire part de la taille de la fête et des modalités de l'immeuble en question. Etant donnée la diversité des habitations à la Ciguë, et le peu d'immeubles qui peuvent accueillir un grand nombre d'habitant·e·x·s, cette approche est nécessaire.

4. Le Budget

Nous réservons CHF 200 par mois pour les événements “sour”. Vous pouvez l'organiser comme vous voulez, et nous pouvons vous fournir une avance de CHF 200 à ces fins. Cependant, il est essentiel de garder les tickets, car la somme vous sera réclamée si nous ne recevons pas de quittances pour le montant que nous vous avons versé (voir fiche de compte ci-dessous).

Sur la base des revenus issus de la fête, les habitant·e·x·s se remboursent en premier tout frais qu'ils auraient pu encourir. Nous vous demandons suite à cela de rembourser les CHF 200 qui auraient pu servir d'avance, et tout autre frais que la Ciguë a encouru, ceci pour assurer la durabilité du projet. Si, à ce stade, il y a un déficit, c'est la Ciguë qui se charge de la prendre en main jusqu'à la limite des CHF 200. Suite à cela, nous considérons que les habitants ayant organisés la soirée, les bénéfices leur reviennent. Cependant, l'argent doit être utilisé à des buts communs : soit pour une autre soirée, pour une déco quelconque, ou pour quelque projet qui puisse servir tous les habitant·e·x·s de l'immeuble.

5. Le Suivi

Après la fête, il faut impérativement envoyer les tickets et remboursements, avec la fiche de comptabilité ci-dessous, à la Ciguë en le déposant au bureau ou en prenant contact avec les internes (internes@cigue.ch).

